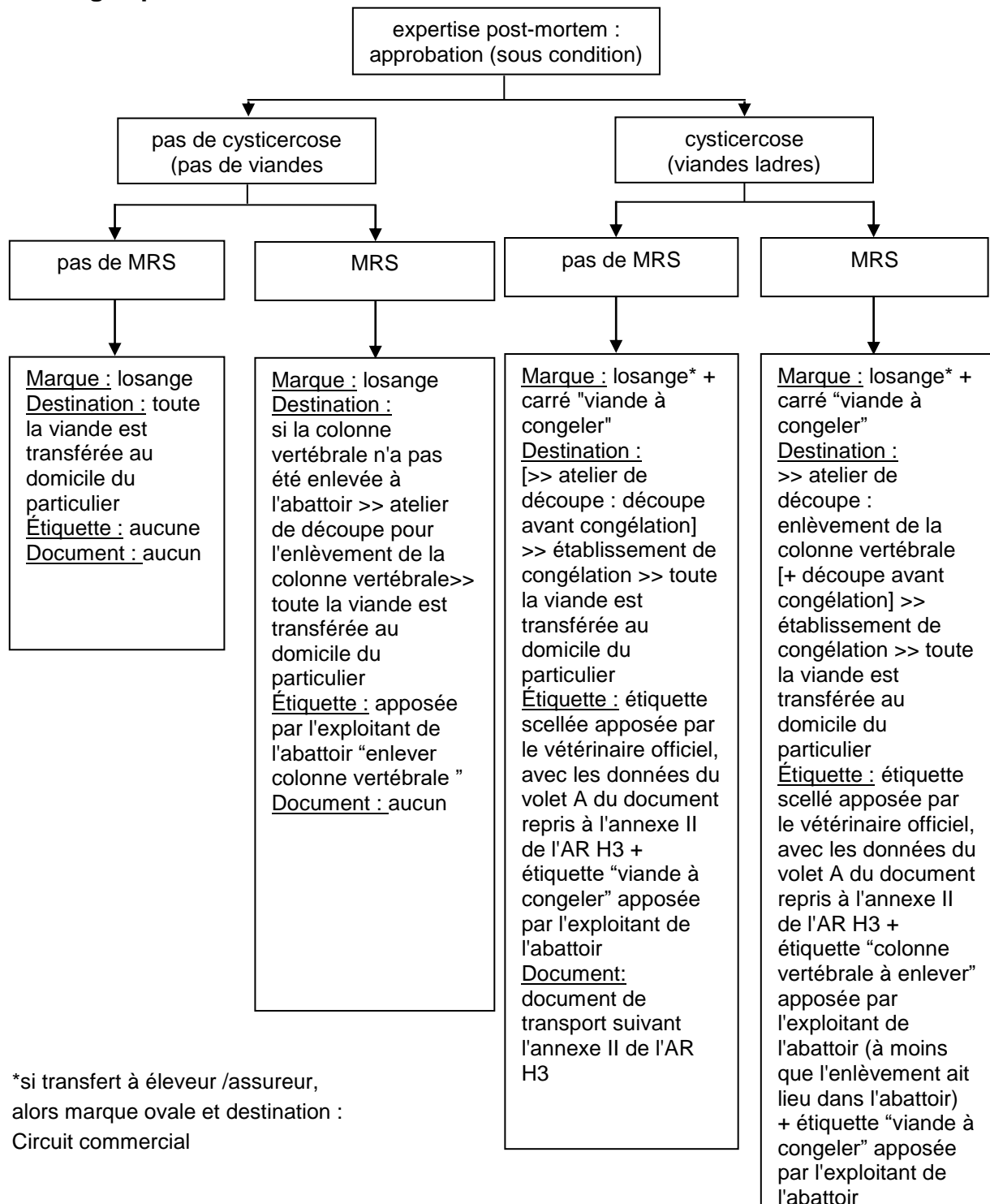


## Annexe : représentation schématique des destinations successives des abattages privés



\*si transfert à éleveur /assureur,  
alors marque ovale et destination :  
Circuit commercial

### Explication abréviations et symboles :

[...] : étape facultative  
>> : envoyé vers

MRS : matériels à risque spécifiés

AR H3 : arrêté royal du 22 décembre 2005 fixant des mesures complémentaires pour l'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.

Document:  
document de transport repris à l'annexe II de l'AR H3